



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Censvra Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, In
Librum cui titulus est: La Défense de l'authorité de N. S.
P. le Pape, ..., contre les erreurs de ce temps, Par Iacques
De Vernant, à Mets, 1658**

Université <Paris> / Faculté de Théologie

Parisiis, 1665

Censvre. Censvra.

urn:nbn:de:hbz:466:1-14744

124 Censure de la Faculté de Theologie de Paris,

c'est donc aussi un crime, de dire qu'il n'ait pas communiqué cette mesme puissance au Prince de ses Apostres.

p. 53. Apres cela ne pouvons-nous pas dire que le Fils de Dieu a donné à Saint Pierre la mesme puissance qui luy est commune avec son Pere, sur toutel'Eglise?

p. 243. Iesus-Christ declare en ses paroles, selon le sentiment de Saint Iean Chrysostome cité par Saint Thomas, qu'il luy donna la mesme puissance, & toute l'autorité qui luy est commune avec son Pere eternel, en tout le monde Chrétien.

p. 145. Je pourrois expliquer les autres perfections en qualité de Chef, mais pour les comprendre en un mot, je me contente de dire qu'il est dépositaire des tresors de la science & de la sapience de Iesus-Christ. *In ipso*

*En luy sont
sous les tre-
sors cachez
de la sagesse
& de la sciē-
ce. Aux Co-
loſ. chap. 2.*

sunt omnes thesauri sapientia & scientia absconditi. Ad Coloss. cap. 2.

C E N S U R E .

C E N S U R A .

Ces six propositions sont scandaleuses & offensent les oreilles pieuses, & entant que dans les trois dernieres l'auteur soutient Que le Fils de Dieu a donné à Saint Pierre & à ses successeurs la mesme puissance qui est commune au Pere & au Fils, & qu'il abuse du texte de l'Apostre aux Colossiens chap. 2. comme les paroles portent, elles sont blasphematoires.

Haec sex propositiones sunt scandalosa, piarum aurium offensiva; & quatenus in tribus postremis asserit auctor, eandem potestatem, quæ Patri & Filio communis est, Filium dedisse Petro & successoribus ejus, atque abutitur textu Apostoli ad Coloss. 2. ut verba præ se ferunt, blasphema.

Revocation de la huitième erreur, par Iean Sarrazin.

Revocatio octavi erroris Ioannis Sarrazin.

8. Tout homme purement voyageur ayant usage de raison, quelque dignité, quelque autorité ou prééminence qu'il ayt, même Papale, peut commettre la simonie.

8. Veritas. Quicumque purus viator habens usum rationis, cujuscumque dignitatis, auctoritatis aut præ-eminentia, etiamsi Papalis existat, simoniam potest committere.

